



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 18 juin 2019



Prix de l'Ordre et Prix du Cespharm 2019 : Ouverture des candidatures



Les candidatures pour les Prix de l'Ordre et Prix du Cespharm sont ouvertes et ce jusqu'au 15 septembre 2019. Ces prix valorisent les travaux de pharmaciens de moins de 45 ans qui développent, au sein de leur milieu professionnel, des actions de santé publique. La remise des prix aura lieu lors de la 32^{ème} Journée de l'Ordre, en novembre prochain.

Le **Prix de l'Ordre national des pharmaciens** récompense un pharmacien dont les travaux ou publications sont en lien avec les missions légales de l'Ordre :

- respect des devoirs professionnels (législation et déontologie),
- défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession,
- maintien de la compétence des pharmaciens,
- promotion de la qualité des soins,
- sécurité des actes professionnels.

Le jury du Prix de l'Ordre est présidé par le Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, et composé de conseillers ordinaires représentant chaque métier de la pharmacie, de professeurs nommés au CNOP et du lauréat de l'année précédente. Le Prix est accompagné d'une récompense de 4000€.

Le **Prix du Cespharm** met à l'honneur un pharmacien qui, par ses travaux ou publications, a contribué à développer la prévention, l'éducation sanitaire ou l'éducation thérapeutique en France.

Le jury du Prix du Cespharm est présidé par le Conseiller ordinal référent du Cespharm. Il rassemble le Président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, le Directeur Général de la Santé, le Directeur général de l'Agence nationale de santé publique, deux membres du Cespharm, le Directeur du Cespharm et le lauréat de l'année précédente. Le pharmacien récompensé par ce Prix se verra remettre la somme de 2000€.

En 2018, les lauréats Emilie Petit-Jean, (pharmacien hospitalier) et Pierre Sonnier (docteur en pharmacie, spécialisé dans l'éducation pour la santé) se sont distingués en présentant des travaux répondant à des problématiques essentielles de la profession, tels que le suivi des patients sous thérapie anticancéreuse orale et la formation des confrères dans les domaines de l'éducation thérapeutique et des entretiens pharmaceutiques.

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98



« A l'image des projets récompensés pour l'édition 2018, les travaux présentés doivent mettre en valeur la diversité des missions du pharmacien et les nouveaux enjeux de la profession. Nos pharmaciens, jeunes et dynamiques, ne cessent de nous confirmer chaque année leur investissement dans leur exercice au service de la santé publique. » a déclaré Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Les modalités des Prix

Pour postuler aux prix de l'Ordre et du Cespharm 2019, vous devez déposer un dossier de candidature **avant le 15 septembre 2019** :

Pour le Prix de l'Ordre, au secrétariat de la présidence du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens :
4 Avenue Ruysdaël – 75379 Paris Cedex 08.

Pour le Prix du Cespharm, au secrétariat du Cespharm :
4 Avenue Ruysdaël – 75379 Paris Cedex 08.

Le dossier devra comporter :

- une lettre de candidature afin de montrer ses motivations,
- un curriculum vitae,
- une photocopie du diplôme de pharmacien ou de docteur en pharmacie,
- une photocopie d'une pièce justificative de l'âge (afin de satisfaire la condition : < à 45 ans),
- un mémoire relatant les actions, ouvrages et travaux que les candidats entendent présenter à l'appui de leur candidature,
- une note de synthèse indiquant l'adéquation entre le dossier et les objectifs du prix.

Retrouvez les règlements des prix sur :

<http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Prix-de-l-Ordre-des-pharmaciens>

<http://www.cespharm.fr/fr/Prevention-sante/Cespharm/Prix>

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

aberthomieu@ordre.pharmacien.fr

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98